

**Gerhard ULRICH**, auteur du livre

Morges, le 11.10.16

« L'Etat de droit » démasqué

Avenue de Lonay 17

CH-1110 Morges – 0041 21 801 22 88

[catharsisgu@gmail.com](mailto:catharsisgu@gmail.com)

[www.worldcorruption.info/ulrich.htm](http://www.worldcorruption.info/ulrich.htm)

[www.worldcorruption.info/evaluations.htm](http://www.worldcorruption.info/evaluations.htm)



Stéphane  
COLETTA

Monsieur **Eric COTTIER**

Procureur général VD

Avenue de Longemalle 1

CH-1020 Renens

cc:

Simonetta SOMMARUGA, Cheffe du DFJP

Béatrice MÉTRAUX, Conseillère d'Etat VD, institutions et sécurité

Daniel KIPFER FASCIATI, Président du Tribunal pénal fédéral

**Michael LAUBER**, Procureur général de la Confédération

GOOGLE SWITZERLAND GmbH, Brandschenkestrasse 110, 8002 Zürich

SWISSCOM (SCHWEIZ) AG, à l'att. de M. Mario ROSSI, Alte Tiefenaustrasse 6, 3050 Berne

GREEN.CH AG, à l'att. de M. Franz GRÜTER, Badstrasse 50, 5200 Brugg

SUNRISE COMMUNICATIONS AG, à l'att. M. Dominik KÖCHLIN, Binzmühlestr. 130, 8050 Zürich

UPC CABLECOM GmbH, à l'att. de M. Eric J. TVETER, Zollstrasse 42, 8005 Zürich

CITYCABLE, à l'att. de M. Jean-Yves PIDOUX, Place Chaudron 23, CP 7416, 1002 Lausanne

A qui de droit

**Dénonciation du «procureur» VD Stéphane COLETTA,  
pour violation de l'article 49 de la Loi sur les télécommunications  
et abus de pouvoir.**

Monsieur le Procureur général,

La Suisse censure entre autre l'Internet par les mêmes méthodes que la Chine (falsification de la DNS). Contrairement aux Chinois, les bons citoyens suisses ignorent qu'ils sont censurés. Jusqu'à présent, votre officine a exercé cette censure par **procédure secrète**. Depuis le 05.10.16, votre sous-fifre COLETTA le fait par ordonnance aux parties concernées. (Voir copie de son ordonnance

PE13.012968-STL du 05.10.16 ci-joint). Il a ordonné entre autre «la confiscation» du site Internet [www.worldcorruption.info](http://www.worldcorruption.info) où je publie régulièrement les affaires de corruption judiciaire ayant lieu dans ce beau canton de Vaud (voir entête de la lettre). Exemple:

[www.worldcorruption.info/index\\_htm\\_files/gu\\_krieger-f.pdf](http://www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_krieger-f.pdf)

Je suis donc directement concerné par cette censure illicite et légitimé de me porter partie civile.

***Toute restriction d'un droit fondamental, comme l'est la liberté d'expression, doit être fondée sur une base légale. Les restrictions graves doivent être prévues par une loi. Or, aucun Tribunal n'a prononcé un jugement régulier ordonnant la censure de ce site Internet «confisqué». Pour le surplus, le discours politique ne peut pas être étouffé et nos dénonciations des dysfonctionnements judiciaires sont sans doute un discours politique, dans l'intérêt public. Partant, cette censure est anticonstitutionnelle, à ignorer.***

*Jusqu'à ce jour, seule Swisscom/bluewin s'est précipitée pour censurer ladite page Internet, dès le samedi, 08.10.16, bien que l'oukaze colettienne ne soit de loin pas encore devenu définitif et exécutoire. Pour cette raison, ma dénonciation pour violation de l'article 49 de la Loi sur les télécommunications est aussi dirigée contre Mario ROSSI de Swisscom. Cependant, si Swisscom cesse de suite de violer la loi et de tromper le peuple suisse, je suis disposé à retirer cette dénonciation les concernant.*

*Il est évident que votre poulain COLETTA veut gagner vos faveurs. Vos secondos ne sont pas les seuls à rêver d'être récompensés par une future promotion. Hélas, le joueur d'échec COLETTA semble s'être lourdement fourvoyé en voulant étouffer les scandales de corruption qui foisonnent dans ce canton, en censurant [www.worldcorruption.info](http://www.worldcorruption.info) avec votre bénédiction. Il risque fort de terminer sa carrière en prison. Vous, vous êtes trop bête pour pouvoir vous sanctionner – étant le champion du Guinness' Book of Records pour les condamnations sans preuves et sans aveux (**François LÉGERET, Laurent SÉGALAT**).*

*Par la présente, je réitère ma récusation en bloc de tous les magistrats vaudois (voir copie de ma démarche du 05.10.16 ci-joint).*

*En conclusion, je requiers que cette dénonciation soit instruite par des personnalités ayant les qualifications morales et intellectuelles nécessaires. Et je demande d'être entendu de vive voix.*

Gerhard Ulrich

Annexes:

Ordonnance PE13.012988\_STL du 05.10.16

Ma plainte/récusation du 05.10.16 adressée à vous pour la forme